LFI · VIOLENCES

Adrien Quatennens

Député, coordinateur de LFI — affaire Violences conjugales

CONDAMNÉS, C'EST DÉFINITIF

Plus aucun recours possible. Ce n'est plus une accusation, c'est un fait jugé.

Ce qui est reproché

Violences sur son épouse.

Où en est la justice

> Quatre mois de prison avec sursis, après avoir reconnu les faits (plaider-coupable).

Source

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE, 13 DÉCEMBRE 2022

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 2 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige. partirealiste.fr/scandales